



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 07 février 2022 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur, à huis clos (COVID-19), en respectant les normes de protection et de distanciation.

Sont présents à cette séance la mairesse Mme. Ariane Milot-Breton ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. André Gélinas	Conseiller	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Éliane Bélanger	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Ariane Milot-Breton, assiste également à l'assemblée, M. Jocelyn Verville directeur général.

1. Mot de bienvenue

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session en mentionnant que celle-ci sera enregistrée. Il est 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour qui suit :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour¹
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 22 décembre 2021, 10 janvier 2022, 24 janvier 2022, 19h00, 19h20, 20h30, et 31 janvier 2022 et affaires en découlant
4. Dépôt des États financiers de décembre 2021
5. Dépenses: ¹
 - 5.1 Dépenses janvier 2022;
6. Correspondances
 - 6.1 Audit de conformité-transmission du rapport financier
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Quote-part de la MRCAO 1^{er} versement 16 684,03 \$;
 - 8.2 Quote-part de la MRCAO 1^{er} versement 7 216,67 \$ (Déchets et recyclage);
 - 8.3 Augmentation selon le coût de la vie employés 4 %;
 - 8.4 Adoption du règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) 2022-02;
 - 8.5 Rencontre avec le MAMH le 18 février (am ou pm à déterminer);
 - 8.6 Abonnement à ZOOM
 - 8.7 Abonnement D.G ADMQ 894 \$ + 395 \$ pour assurances
 - 8.8 Avis de motion : délégation du pouvoir d'autoriser les dépenses et de conclure des contrats
9. Lots
10. Chemins
 - 10.1 Soumission SNC Lavalin (Rg du Détour) 950 \$
 - 10.2 Achat panneaux losanges rouge;
11. Sécurité
 - 11.1 Mise à jour informations pour Sécurité civile
12. Divers
 - 12.1 Nomination d'un représentant et renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 au Club Nautique Lac Abitibi 30 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 12.2 Vente de (6) chaises vertes au club des Fermières de Rapide-Danseur
- 12.3 Chemin des Tourterelles : demande de sable dans le bac (chemin privé non-municipalisé et qui a un contrat de déneigement avec la municipalité)
- 12.4 Ajustement du nombre d'heures de travail du D.G. et de la secrétaire trésorière (selon le besoin)
- 12.5 Inscription de l'inspecteur municipal à la COMBEQ. (380 \$ divisé à parts égales entre les municipalités inscrites)
- 12.6 Déplacement du photocopieur de la secrétaire-trésorière dans le corridor.
- 12.7 Kenorland Minerals forage dans nos chemins
- 12.8 Accorder dépenses pour entretien des planchers de l'hôtel de ville de Rapide-Danseur.
(Location de polisseuse à la ville de Duparquet 100 \$ + achat de brosses et de cire environ 300 \$)

13. Dossiers en suspend

- 13.1 Dossiers des élus;
- 13.2 Règlement fixant le salaire des élus;
- 13.3 Règlement ordre et paix;

14. Varia

15. Dates prochaines réunions

- Séance de travail le 28 février à 18h30
- Séance régulière le 7 mars à 19 h 30

16. Période de questions

17. Fermeture de l'assemblée

2022-02-035

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉE** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉ

3. Adoption des Procès-verbaux du 22 décembre 2021, 10 janvier 2022, 24 janvier 2022 19h00, 19h20, 20h30 et du 31 janvier 2022

2022-02-036

IL EST PROPOSÉ par Mme Éliane Bélanger, **APPUYÉE** par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 22 décembre 2021, 10 janvier 2022, 24 janvier 2022 19h00, 19h20, 20h30 et du 31 janvier 2022.

ADOPTÉ

4. Dépôt des États financiers de décembre 2021

Les États financiers de décembre 2021 ont été présentés au conseil municipal.

5. Dépenses

2022-02-037

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité **QUE** la municipalité de Rapide-Danseur approuve les dépenses de janvier 2022

ADOPTÉ

6. Correspondances

Un Audit de conformité-transmission du rapport financier a été remis aux membres du conseil.

7. Période de questions

Aucune question

8. Comptabilité & employés

- 8.1 Quote-part de la MRCAO 1^{er} versement 16 684,03 \$:

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par Mme. Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité



2022-02-04h38
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 16 684,03 \$ pour le premier versement de la **Quote-part de la MRCAO**

ADOPTÉ

8.2 Quote-part de la MRCAO 1^{er} versement 7 216,67 \$ (Déchets et recyclage):

IL EST PROPOSÉ par Mme. Éliane Bélanger, **APPUYÉE** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 7 216,67 \$ pour le premier versement de la **Quote-part de la MRCAO**

ADOPTÉ

8.3 Augmentation selon le coût de la vie des employés 4 %:

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas **APPUYÉ** par Mme Éliane Bélanger et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise qu'une augmentation de 4% soit appliquée aux salaires des employés de la municipalité afin d'ajuster leur salaire au coût de la vie

ADOPTÉ

8.4 Adoption du règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) numéro 2022-02:

ATTENDU QUE le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) numéro 2022-02 a été approuvé par le conseil le 31 janvier dernier

ATTENDU QUE un avis public a été émis

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉE** par Mme Christiane Guillemette et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) numéro 2022-02

ADOPTÉ

8.5 Rencontre avec le MAMH le 18 février am ou pm à déterminer:

Après une courte discussion, les membres du conseil ont décidé de rencontrer le représentant du MAMH le 18 février en après-midi. Les membres du conseil ainsi que les membres de la direction y participeront afin de traiter des sujets qui favorisent un travail harmonieux dans le respect de chacun en fonction de leur rôle respectif.

8.6 Abonnement à ZOOM:

Le conseil municipal a décidé de ne pas s'abonner au site de communication ZOOM

8.7 Abonnement DG ADMQ 894 \$ + 395 \$ pour assurances

La résolution ayant déjà été rendue le 24 janvier 2022, l'abonnement du DG à l'ADMQ est accordé.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.8 Avis de motion : délégation du pouvoir d'autoriser les dépenses et de conclure des contrats

Un **AVIS DE MOTION** est donné par Mme. Joannie Langlois que le règlement intitulé «**DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER**» sera adopté lors d'une séance future.

9. Lots

Aucun sujet concernant les lots pour cette période

10. Chemins

10.1 Soumission SNC Lavalin (Rg du Détour) 950 \$

ATTENDU QUE le document pour appel d'offres prévoyait un revêtement en enrobé bitumineux (asphalte) pour le rang du détour :

ATTENDU QUE le conseil municipal désire obtenir de l'information afin de pouvoir comparer les deux propositions ainsi que leur coût:

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉE** par Mme Joannie Langlois d'accepter les frais de 950 \$ pour avoir une soumission pour un revêtement en traitement de surface double avec un enduit de scellement.

ADOPTÉ

10.2 Achat panneaux losanges rouge:

Après une courte discussion concernant l'état des chemins de la municipalité et un bref inventaire des poteaux et plaques de signalisation que la municipalité possède, il est décidé par le conseil d'utiliser celles-ci au lieu d'en acheter de nouvelles.

11. Sécurité

11.1 Mise à jour informations pour Sécurité civile

La mise à jour des informations pour la sécurité civile a été reportée à la prochaine séance du conseil le 7 mars.

12. Divers

12.1 Nomination d'un représentant et renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 au Club Nautique Lac Abitibi 30 \$

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se tenir au courant des dossiers du Club Nautique Lac Abitibi inc.

ATTENDU QUE M. Philippe Duval est déjà présent au sein du Club Nautique Lac Abitibi inc. et qu'il accepte de nous représenter:

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

2022-02-042



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

DE renommer M. Philippe Duval représentant de la municipalité au Club Nautique:

DE renouveler l'adhésion au coût de 30 \$

2022-02-043

ADOPTÉ

12.2 Vente de (6) chaises vertes au club des Fermières de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se départir de (6) chaises qui sont actuellement dans le bureau du DG et que celles-ci nuisent et ne sont plus utilisées depuis l'achat d'un nouveau mobilier pour la salle du conseil municipal.

2022-02-044

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité d'afficher ces chaises pour une vente rapide au coût de 10 \$ chacune.

ADOPTÉ

12.3 Chemin des Tourterelles : demande de sable dans le bac (chemin privé non-municipalisé et qui a un contrat de déneigement avec la municipalité)

Après analyse du contrat de déneigement concernant le chemin des Tourterelles le conseil est bien conscient de la problématique mais se dit malheureusement dans l'impossibilité de fournir le sable pour remplir le bac existant et tient à préciser que la seule responsabilité de la municipalité est de réclamer les sommes des citoyens à même les taxes municipales pour rembourser l'entrepreneur avec qui ils ont un contrat de déneigement. Il est donc de la responsabilité des résidents de ce chemin de remplir ou faire remplir leur bac à sable.

12.4 Ajustement du nombre d'heures de travail du DG et de la secrétaire trésorière (selon le besoin)

ATTENDU QUE étant récemment engagés, le DG et la Secrétaire Trésorière auront beaucoup de travail à mettre à jour tous les dossiers en cour en plus de maintenir l'administration courante de la municipalité, il est accordé à l'unanimité de leur permettre de travailler un plus grand nombre d'heures si le besoin est justifié. Le DG devra informer les membres du conseil une fois par mois du nombre d'heures supplémentaires qui auront été nécessaires pour combler le surplus de travail du mois courant.

12.5 Inscription de l'inspecteur municipal à la COMBEQ. (380 \$ divisé à parts égales entre les municipalités inscrites)

ATTENDU QU' un montant a été prévu au budget pour l'adhésion à COMBEQ pour notre inspecteur municipal:

ATTENDU QUE les frais de cette adhésion sont séparés entre les municipalités tel que le stipule l'entente inter municipale existante:

L'autorisation pour le paiement de cette facture à la Municipalité de Poularies a déjà été accordée.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.6 Déplacement du photocopieur de la secrétaire-trésorière dans le corridor.

Afin de favoriser un meilleur accès au photocopieur pour les membres du personnel de bureau ainsi que les membres du comité de journal, il est accordé par le conseil de déplacer le photocopieur dans l'aire de la salle commune des bureaux. Soit au côté du bureau de l'inspecteur municipal.

12.7 Kenorland Minerals forage dans nos chemins

Le dossier de Kenorland Minerals a été reporté à la prochaine réunion.

12.8 Accorder dépenses pour entretien des planchers de l'hôtel de ville de Rapide-Danseur. (Location de polisseuse à la ville de Duparquet 100 \$ + achat de brosses et de cire environ 300 \$)

ATTENDU QUE l'entretien des planchers de l'hôtel de ville est dans un état où il devient nécessaire de bien enlever la cire existante et d'en remettre une nouvelle couche, les membres du conseil ont décidé de permettre l'achat de produits décapants et de cire ainsi que la location d'une polisseuse. Le tout pour une valeur maximale de 400\$.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité d'acheter les produits nécessaires et de louer la polisseuse.

ADOPTÉ

13. Dossiers en suspend

13.1 Dossiers des élus:
Reporté

13.2 Règlement fixant le salaire des élus:
Il a été convenu d'écrire les règlements et les règles qui s'y accordent afin d'en faire une résolution claire qui sera débattue lors de la prochaine réunion du conseil. Il sera aussi question de la rétroactivité du règlement depuis le premier janvier 2022:

13.3 Règlement ordre et paix:
Reporté

14. Varia

15. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 28 février à 18h30
Séance régulière le 7 mars à 19 h 30

16. Période de questions

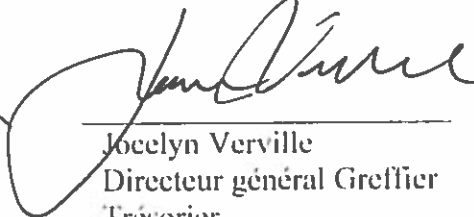
Aucune question

17. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité de clore la séance du conseil : il est 20h10

2022-02-046


Ariane Milot-Breton
Mairesse


Jocelyn Verville
Directeur général Greffier
Trésorier